

# L'essentiel



À LA UNE



## INFORMATION COVID-19

### Le SIPPEREC reste opérationnel et à votre service pendant la crise sanitaire

Dans le contexte actuel, le SIPPEREC assure la continuité de ses missions : les équipes sont joignables et à votre écoute par e-mail et par téléphone, sur leurs coordonnées professionnelles habituelles.



#### L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DU SYNDICAT EST OPÉRATIONNEL :

- Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h,
- Disponible au 01 44 74 32 00.

## LE SIPPEREC S'ORGANISE POUR ASSURER SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Le SIPPEREC a pris depuis mi-mars les mesures nécessaires pour garantir la continuité de ses missions tout en veillant à la protection sanitaire de ses agents. Le télétravail, déployé depuis près de 2 ans au sein du Syndicat, a facilité la mise en place de cette organisation. Par ailleurs, des mesures immédiates ont été prises :

*Le déploiement du télétravail permet la continuité de l'activité du Syndicat.*

- **La mise en place d'une collaboration étroite et a minima hebdomadaire avec les délégataires et titulaires de marchés, tout particulièrement sur les sujets et/ou sites sensibles.**
- **La réduction du délai de traitement des factures :** le SIPPEREC veille à traiter les factures de ses fournisseurs dans les délais les plus courts et à en faciliter les paiements en fluidifiant sa coordination avec le Trésor public.
- **La suspension des travaux non urgents ou ne relevant pas de la sécurité, conformément aux instructions gouvernementales :** c'est ainsi que tous les travaux d'enfouissement ont été sécurisés en attendant de pouvoir être poursuivis à l'issue de cette période exceptionnelle.
- **La poursuite des consultations de marchés publics :** il s'agit de garantir une continuité de service auprès des 583 acteurs qui font appel à l'achat mutualisé du SIPPEREC, dans le cadre de SIPP'n'CO. Le maintien du rythme de consultation est toutefois adapté aux contraintes auxquelles les candidats pourraient faire face, en prévoyant notamment un allongement des délais de réponse. Le SIPPEREC veille tout particulièrement à ce que sa centrale d'achat puisse être un moteur essentiel de la reprise économique, une fois la période de confinement terminée.

*Le SIPPEREC garantit la continuité de ses missions tout en veillant à la protection sanitaire de ses agents.*

## ÉNERGIES

### BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

#### 1<sup>res</sup> mises en service sur le domaine public

Le SIPPAREC a déployé, début mars, les onze premières bornes d'un nouveau réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire des villes qui lui ont transféré leur compétence : Charenton-le-Pont, Levallois-Perret et Nogent-sur-Marne. Ces mises en service s'inscrivent dans un programme de déploiement d'infrastructures de recharge en Île-de-France, qui reprendra dès que les conditions sanitaires le permettront. Prise en charge par le SIPPAREC, cette nouvelle offre se veut économique, fiable et simple d'utilisation. La grille tarifaire a ainsi été conçue en veillant à la lisibilité du coût de la recharge et à un prix unique\* sur l'ensemble du territoire.

Depuis octobre 2019, sept collectivités ont adhéré à la nouvelle compétence « infrastructures de charge » : Alfortville, Cachan, Charenton-le-Pont, Chevilly-Larue, Champigny-sur-Marne, Levallois-Perret, Nogent-sur-Marne, avec un besoin correspondant estimé à 220 points de charge. Une quinzaine d'adhésions sont en cours sur l'ensemble du territoire du Syndicat et s'ajouteront à cette liste, dans la perspective d'une accessibilité pour tous.

\* Exemple de tarif abonné : en journée, de 9h à 12h, recharger la moitié de la batterie de son véhicule pour 7,5 euros et en soirée, de 19h à minuit, recharger intégralement la batterie de son véhicule pour 11 euros.



#### Poursuite des services sur le domaine privé

Depuis janvier 2017, le SIPPAREC met à disposition des collectivités franciliennes des marchés d'achat de véhicules électriques et d'installation de bornes de recharge sur le domaine privé : 719 véhicules et 549 bornes de recharge ont ainsi déjà été déployés. À ce titre, le renouvellement de cette offre interviendra prochainement : le marché correspondant est en cours de rédaction.

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

→ [sipperec.fr](http://sipperec.fr)

#### NOS ÉQUIPES SONT À VOTRE ÉCOUTE :

→ Loïc Lorenzini, chargé de développement au SIPPAREC : [llorenzini@sipperec.fr](mailto:llorenzini@sipperec.fr) ou 0170 22 47 51

→ L'équipe « Maîtrise de l'énergie » : [mde@sipperec.fr](mailto:mde@sipperec.fr) ou 0170 60 90 55

### PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : LA TRÊVE HIVERNALE PROLONGÉE

Le gouvernement reporte la fin de la trêve hivernale au 31 mai. Cette mesure évite les risques de coupure de gaz et d'électricité et garantit le maintien de la puissance énergétique pour les bénéficiaires du chèque énergie, s'agissant des factures impayées. Ce faisant, elle implique la réduction des frais liés aux incidents de paiement.



#### LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU SIPPAREC

En raison des modifications du calendrier des élections municipales dans le contexte de crise sanitaire, le renouvellement du Comité du SIPPAREC et sa première réunion sont reportés **au delà du 19 mai**.

La décision du gouvernement qui doit intervenir **fin mai** permettra d'établir un nouveau calendrier.



RETROUVEZ CES INFORMATIONS SUR → [sipperec.fr](http://sipperec.fr), rubrique « Agenda ».



## NUMÉRIQUE

### CONNEXIONS INTERNET INDISPENSABLES

En cette période exceptionnelle de confinement, nous sommes plus que jamais dépendants de notre connexion Internet. Si des problèmes de débit peuvent survenir en raison de la multiplicité des usages à conjuguer (télétravail, visioconférences, enseignement à distance pour les enfants et les étudiants, télévision et streaming), il convient de reconnaître la robustesse et la performance des réseaux existants, qui nous permettent de continuer à travailler et de maintenir le lien avec les proches.

Le SIPPAREC est en lien étroit avec les opérateurs pour veiller au bon fonctionnement de ces infrastructures.

Via ses réseaux d'initiative publique, le Syndicat porte quelques 60 000 prises FTTH dans l'Essonne et 210 000 abonnés très haut débit sur les réseaux câblés. Ces réseaux publics permettent aussi d'assurer des liaisons optiques pour de nombreux sites professionnels (hôpitaux, préfectures, mairies, entreprises), dont le fonctionnement apparaît autant critique qu'indispensable dans le contexte actuel. Contrôlés, animés, surveillés avec rigueur au quotidien, ces réseaux garantissent un service indispensable autant qu'ils révèlent le caractère de première nécessité de l'accès à Internet.

**À noter :** les usagers ont aussi leur rôle à jouer pour améliorer la qualité de connexion, en suivant quelques bonnes pratiques que l'ARCEP a mis en ligne.



#### POUR PLUS D'INFORMATIONS :

→ [arcep.fr](http://arcep.fr)



#### LES CHIFFRES DU MOIS

Les  
**60 000**  
lignes téléphoniques  
et les  
**4 500 km**  
de réseaux très haut débit

gérés par le SIPPAREC permettent de couvrir 20% du territoire de la Métropole soit les besoins en connexion Internet de près de 2 millions d'habitants, pour qui c'est un outil de première nécessité en cette période de confinement.